



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 06/10/2020

DELIBERATION
n° CA 2020 - 107

***Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(IDETCOM)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

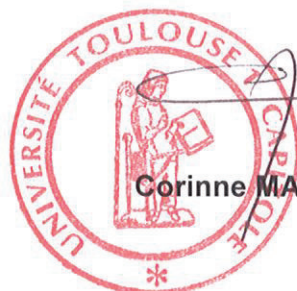
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 06/10/2020
DELIBERATION n° CA 2020 - 107
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(IDETCOM)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
30/05/2020	Autres contrats, conventions, accords	9350000827	Contrat de prestation de service CASDEN
30/05/2020	Autres contrats, conventions, accords	9350000827	Convention de mécénat MGEN